



Faculté des Sciences de Montpellier

CONSEIL

Séance du 17 mai 2022





MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : Professeurs des Universités (10)

Ahmed-Adam **ALI**

Rachel **CERDAN**

Thierry **GUILLET**

Sylvie **HURTREZ-BOUSSES**

Souhila **KACI**

Isabelle **LEFEBVRE-TOURNIER**

Jean-Michel **MARIN**

Philippe **MÜNCH**

Christian **RETORÉ**

Arnaud **VIRAZEL**

Présent·e	Représenté·e par
X (départ 10 h)	Sylvie HURTREZ
X	
X	
X	
	Séverine BERARD
X	
	Thierry GUILLET
X	

Collège B : autres Enseignants Chercheurs et Enseignants (10)

Anne-Muriel **ARIGON**

Emilien **AZEMA**

Sèverine **BERARD**

Patrick **CANADAS**

Sonia **CANTEL**

Nelly **GODEFROY**

Frédéric **LEMOIGNO**

Christine **LEREDDE**

Constantin **VERNICOS**

Coralie **WEIGEL**

Présent·e	Représenté·e par
X	
	Rachel CERDAN
X	
X	
X (départ 10 h)	Nelly GODEFROY
X	
X	
	Patrick CANADAS
	George BOUBY
	Sonia CANTEL



Collège C : Usagers (8)

	Présent-e	Représenté-e par
Amal QOBAA		Laure NANNINI
Sarah Mélina PARENT (suppléante)		
Tiago CAMACHO-HENRIQUES	X	
Dylan LAPE (suppléant)		
Laure NANNINI	X	
Chloé SEGUI (suppléante)		
Lucas DEMEULEMEESTER		
Nathan RAYNAUD (suppléant)	X	
Morgane PINATEL	X	
Leïla LANGBOUR (suppléant)		
Julien ROCHE		Morgane PINATEL
Baptiste RODRIGUEZ (suppléant)		
Chaïmâa BELHAOUARI	X	
Margot BONELLO (suppléante)		
Timothée LABAU		X
Thomas TESQUIÉ		



Collège D : Personnels IATSS (4)

Georges **BOUBY**

Corinne **FERNANDEZ**

Nabil **KOUADRI**

Thierry **VINDOLET**

Présent·e	Représenté·e par
X	
X	
X	
X	

Personnalités extérieures (4)

Claire **GATECEL**
(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)

Karine **WISNIEWSKI**
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Jacques **DIETRICH**
(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
-Occitanie- Pyrénées- Méditerranée)

Éric **JALLAS**
(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)

Max **LEVITA**
(Montpellier Agglomération)

Présent·e	Représenté·e par
X	
	Karine WISNIEWSKI

Personnalités extérieures à titre personnel (3)

Arnault **IOUALALEN**

Florence **LAZARD**

MARTINE **LUMBRERAS**

Présent·e	Représenté·e par
	Jean-Michel MARIN
X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le
Conseil d'Administration de l'Université Montpellier le 7 février 2022, - Chapitre 1 :
le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40



INVITES PERMANENTS PRESENTS

- Directeurs-trices Département d'enseignement

Benoite **DE SAPORTA** (Mathématiques)

Yann **LEREDDE** (TEE)

Philippe **MUNCH** (IRES)

Arnaud **VIRAZEL** (EEA)

Jean-Yves **WINUM** (Chimie)

- Directeurs-trices Administratifs-ves

Béatrice **GOUJON** (Directrice Administrative Adjointe)

Sandrine **VILLANUEVA-THERON** (Directrice Administrative Adjointe)

- Chefs de service

Patrick **DIEZ** (Contrôleur de gestion)

Corinne **FERNANDEZ** (Service relations extérieures et partenariales)

Chloé **GOFFINET** (Formations)

- Invités exceptionnels

Jean-Sébastien **FILHOL**

Marc **HERZLICH**

- Secrétaire de séance

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de Direction)



Le **mercredi 17 mai 2022**, à 9 heures, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 29 avril 2022, se sont réunis sous la Présidence de **M. MARIN**, Directeur de la Faculté des Sciences, en Salle des Actes - bâtiment 7 du campus Triolet.

M. MARIN salue l'assemblée, ouvre ensuite la séance et annonce l'ordre du jour initial :

p.1

1- Mot du Directeur,

2- Présentation et désignation des Directeurs·trices adjoints·tes de la Faculté des Sciences,

3- Fonctionnement du Bureau du Conseil FdS,

4- Votes de conventions,

1 Mot du Directeur

M. MARIN informe qu'il procédera, à chaque début de conseil, à un point rapide sur les actions en cours et les actualités.

a Les actions en cours

M. MARIN fait part des premières actions qu'il mène, correspondant aux engagements qu'il a pris lors de son élection, le 27 avril dernier :

Mieux communiquer : nouveau logo

M. MARIN fait remarquer que le logo FdS date d'il y a plus de 7 ans. Il informe que la direction travaille sur un nouveau logo, plus rond, et de forme plus attrayante que le logo carré actuel.

Dégager des marges de manœuvre pour réussir le sentiment d'appartenance : fête des personnels le 28 juin 2022

M. MARIN annonce que le mardi 28 juin 2022, de 11h à 14h, la Faculté organise une fête des personnels ; seront également invités les membres de la Présidence, les Directeurs des Facultés, Ecoles et Instituts de l'Etablissement, et, bien évidemment, l'ensemble des membres du Conseil.

M. MARIN précise, que, dès que **M. AUGÉ**, Président de l'Université de Montpellier, aura confirmé la date, un carton d'invitation sera adressé à l'ensemble des personnes concernées.

Placer les étudiants au cœur des préoccupations

Accueil au bâtiment 36

M. MARIN indique qu'il s'entretiendra avec **M. IBERTI**, ce jeudi 18 mai, concernant la réorganisation de la loge du bâtiment 36. Il souhaite, effectivement, que ce lieu devienne un accueil exclusif Faculté des Sciences et qu'il soit assuré par des emplois étudiants de la composante.

M. MARIN ajoute qu'il tiendra le Conseil informé de l'avancée de cette action.

Terrasse du 2ème étage – bâtiment 36

M. MARIN rappelle son souhait d'ouvrir la terrasse située au 2^{ème} étage du bâtiment 36.



M. MARIN précise que l'équipe de direction fait front afin que cette terrasse soit ouverte et utilisable.

Améliorer le fonctionnement

M. MARIN rappelle que la Faculté est en pleine session d'examens, et son déroulement est encore très compliqué. La Direction réfléchit à une solution concernant les problèmes de convocation, pour aboutir à ce que ces incidents ne se reproduisent plus.

Pour l'amélioration de l'offre de formation, **M. MARIN** souhaite trouver des marges de manœuvre, notamment concernant la formation continue. Cela va débuter par la présentation relative aux fiches de poste des futurs Directeurs-trices adjoints-es, abordée au point suivant.

Réimplantation des services administratifs – bâtiment 30

M. MARIN informe que le réaménagement des services du bâtiment 30 - prévu dans les semaines à venir - prend en compte une organisation plus logique et plus pratique de l'emplacement des services.

M. MARIN indique avoir été rapidement sous l'eau depuis son élection, toutefois il garde en tête, et en ligne de mire, les promesses qu'il a faites au Conseil. Il rappelle qu'il procédera régulièrement à des points sur l'avancée de ses engagements.

b Actualités

Repyramidage Enseignants-chercheurs

M. MARIN regrette que les choses aient dû, encore une fois, être effectuées la veille pour le lendemain. Il remercie les Directeurs de département qu'il a dû solliciter pendant leurs congés. Il reconnaît que la mise en œuvre a été difficile, mais tout a été organisé de manière collégiale entre les départements scientifiques, les départements d'enseignement de la FdS, et les présidents de section.

M. MARIN explique que même si le processus défini est extrêmement lourd, il est important d'impliquer les communautés, et que le choix des rapporteurs ne soit pas effectué à l'unique discrétion du Directeur de la Faculté. Il indique que 2 rapporteurs ont été nommés - un Directeur de département d'enseignement au sein de la composante et un Directeur de département scientifique - et que la remontée des rapports au CNU est prévue le 3 juin prochain. Un seul nom sera proposé par la commission d'audition finale.

M. MARIN insiste : la nomination de la personne désignée ne doit pas non plus être établie à l'unique discrétion du Président, mais bien par la commission d'audition.

M. MARIN reste attentif à la manière dont le processus se met en place.

CAC - Chaires de Professeurs Juniors - CPJ -

M. MARIN informe que le CAC, en date du 9 mai 2022, a voté un certain nombre de CPJ ; certaines seront associées à la Faculté des Sciences.

Pour **M. MARIN**, il s'agit du seul moyen d'obtenir des ressources humaines supplémentaires. Ce dispositif n'est pas le meilleur, mais il est difficile de s'en passer.



CR - AP Recherche Muse

M. MARIN informe que la commission recherche qui s'est tenue le 16 mai dernier a discuté d'un AP Recherche Muse qui sera prochainement mis en place, et pour lequel les moyens déployés seraient de 2,8 millions d'euros.

M. GUILLET a appris en CT la mise en place d'un repyramidage, à hauteur de 12 postes au sein de l'UM, pour les ITRF de catégorie B vers A.

M. MARIN confirme l'information.

Pour **M. VINDOLET**, il est important de communiquer cette information auprès des personnels.

Mme VILLANUEVA-THERON informe qu'un mail informatif sera très prochainement envoyé par la DRH.

Pour **M. MARIN**, la FdS, compte-tenu de son poids au sein de l'Etablissement, doit trouver sa place dans cette campagne. Il défendra ardemment les intérêts des personnels de la composante, en les mettant en avant.

M. BOUBY indique que cette campagne va aussi concerner le passage de catégorie C vers B. Il alerte la Direction sur l'anticipation des modalités d'organisation, et rappelle que la composante compte un grand nombre de personnels de catégorie C hautement compétents et disposant d'une forte technicité ; il est important de les soutenir.

M. BOUBY note les difficultés rencontrées par les agents techniques pour compléter le dossier constitutif de la liste d'aptitude et du tableau d'avancement (LA et TA), mais aussi la complexité des concours, pour les BAP autres que la BAP J. Il prend son exemple, il maîtrise parfaitement la Chimie organique, cependant s'il est admissible à un concours il devra réviser toute la discipline Chimie et pas seulement sa spécialité. Il observe que le process est plus simple pour les personnels administratifs.

M. BOUBY constate que beaucoup d'agents ne déposent pas leur dossier car ils pensent qu'ils n'obtiendront pas leur avancement. Il encourage donc la direction à amplifier d'ores et déjà cet accompagnement, et à motiver les agents pour qu'ils candidatent à un maximum de concours.

M. MARIN prend note des remarques de **M. BOUBY**. Il rappelle que **Mme GOUJON**, accompagne les N+1 et les agents pour la rédaction des dossiers de la liste d'aptitude et du tableau d'avancement, mais aussi pour les concours. Il précise que son action va s'amplifier.

M. ALI confirme que les agents techniques, possédant une technicité spécifique rencontrent très souvent des problèmes, notamment lors de mouvements car ils doivent trouver un poste qui corresponde à leurs compétences.

c Questions diverses

M. MARIN propose de prendre en note les questions diverses afin d'y répondre en fin de séance, s'il possède les éléments nécessaires, ou bien lors de la prochaine séance.

M. VINDOLET indique avoir 2 questions :

- la première concerne la répartition de la prime du mois de juin pour les personnels BIATS,
- la seconde a trait à la construction de la serre du département BE. Il rappelle que **M. HALBOUT**, ancien Directeur de la Faculté des Sciences, s'était engagé sur ce projet et qu'à ce jour, la serre n'est toujours pas construite.



M. MARIN, ne disposant pas des éléments de réponse, ne peut répondre à la 1^{ère} question de **M. VINDOLET**. Il demande à **M. HERZLICH** de bien vouloir apporter des informations sur la construction de la serre.

M. HERZLICH explique qu'il existe un financement d'Opération Campus mais qui est insuffisant, car l'Opération Campus avait la vision d'une simple serre et non de la finalité d'un outil pédagogique.

p.4

M. HERZLICH entend qu'il s'agit d'un outil extrêmement important, qui ne peut être réalisé au rabais. Aussi, il annonce que si le Conseil l'élit Directeur adjoint à la politique scientifique, immobilière et au pilotage, sa priorité sera de trouver des fonds, notamment auprès des instances territoriales, pour que la Faculté - et plus particulièrement le département d'enseignement Biologie-Ecologie - soit équipée d'une belle serre pédagogique.

Pour **M. BOUBY**, la Faculté doit faire pression auprès de Plan Campus, pour que ses priorités soient prises en compte. Il se rappelle qu'avant la construction du bâtiment, une réflexion avait été menée sur la conception de cette serre, et sur les moyens mis en œuvre pour conserver les collections se situant entre les bâtiments 3 et 4.

M. MARIN approuve les propos de **M. BOUBY**. Il se demande pourquoi Plan Campus s'est désengagé de cette opération et où est passé le financement correspondant.

Pour **M. BOUBY**, c'est à l'Université de Montpellier d'apporter les réponses.

M. VINDOLET insiste sur l'importance de cette serre pour l'enseignement du département BE, et le fait qu'il ne s'agit pas d'une « serre de Jardiland pour faire pousser des salades » mais d'une vraie serre qui permettra de dispenser un enseignement pédagogique aux étudiants.

M. MARIN remercie **M. VINDOLET** pour sa remarque et demande si l'assemblée à d'autres questions diverses à poser.

M. LEREEDE s'interroge sur les règles du secret de la délibération. Il explique qu'en ce moment se déroulent les campagnes normales ; à ce titre, des comités de sélection se sont déjà tenus. Il note que les membres du jury de ces comités ont reçu une formation sur le secret des délibérations. Il constate que ce secret des délibérations pose de gros problèmes car les candidats ne sont pas informés des résultats. Il craint que les lauréats n'attendent pas les résultats de Montpellier, et partent ailleurs.

M. LEREDDE informe avoir alerté le CAC à ce sujet, lors de la séance du 9 juin 2022, mais il pense que les composantes devraient en faire tout autant.

M. MARIN remercie **M. LEREDDE** d'avoir évoqué ce point important, et précise que le secret ne concerne pas les résultats mais les débats et le contenu des délibérations tenues par le jury.

M. MARIN est d'accord pour que le classement des candidats soit publié.

2 Présentation et désignation des Directeurs-trices adjoints-tes de la Faculté des Sciences

M. MARIN informe que l'ensemble des documents de présentation de la structure de gouvernance est à la disposition de l'assemblée sur le Moodle du Conseil.



M. MARIN rappelle que l'équipe de Direction sera composée de Directeurs·trices adjoints·es et d'un Représentant étudiant, qui aura vocation, après modification des statuts de la composante, à devenir Directeur adjoint étudiant.

M. MARIN propose à l'assemblée de se prononcer, à main levée et nominativement, sur les Directeurs·trices adjoints.

Le Conseil accepte cette proposition.

M. MARIN signale que son équipe est composée de 5 Directeurs·trices adjoints·es et d'un Représentant étudiant auprès de la Direction. Il explique que les statuts actuels ne permettant pas d'avoir un·e Directeur·trice adjoint·e étudiant, il a nommé **M. CAMACHO-HENRIQUES** Représentant étudiant auprès la direction, le temps que la modification soit effectuée.

a Directeur-Adjoint Communication et Relations Internationales : M. ALI

M. ALI ayant une réunion simultanément au Conseil, **M. MARIN** se charge de présenter ses missions (Annexe 1).

M. GUILLET note que **M. ALI** est déjà Directeur du Département Scientifique Biologie-Ecologie-Evolution-Environnement-Sciences de la Terre et de l'Eau (B3ESTE). Il craint que les 2 missions, Communication et Relations Internationales, soient lourdes à porter, en plus de ses fonctions de Directeur.

M. MARIN répond que la mission de Directeur du Département Scientifique de **M. ALI** court jusqu'au 31 août, date à laquelle ces structures ont vocation à disparaître.

M. LEREDDE signale qu'il n'a pas apprécié l'intervention de **M. ALI** en CAC, où il est invité en qualité de Directeur d'un Département Scientifique, et non en tant que représentant de la Faculté des Sciences : « il ne doit pas mélanger les casquettes ».

Pour **M. MARIN**, qui était présent à cette instance, il n'y a rien de scandaleux dans l'intervention de **M. ALI** évoquée par **M. LEREDDE**. Toutefois, il alertera **M. ALI** de la remarque de **M. LEREDDE**.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. MARIN** propose à l'assemblée de passer au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la nomination de **M. ALI** en tant que Directeur-Adjoint Communication et Relations Internationales.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 33
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 33

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 6

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la nomination de M. ALI en tant que Directeur-Adjoint Communication et Relations Internationales.

b Directeur-Adjoint Pratiques Pédagogiques : M. LEMOIGNO

M. LEMOIGNO se présente et définit ses nouvelles missions au sein de la Direction (Annexe 2).



M. LEREDDE demande à **M. LEMOIGNO** s'il a prévu de renouveler l'expérience des correspondants pédagogiques, au sein des départements d'enseignement.

M. LEMOIGNO lui explique que n'ayant pas trouvé comment faire fonctionner correctement les correspondants pédagogiques, il ne renouvellera pas l'expérience.

M. BOUBY regrette que les enseignants chercheurs manquent de temps pour réaliser leurs missions auprès des étudiants. Il constate que depuis des années aucun bilan n'est réalisé sur ce qu'apportent réellement les enseignants aux étudiants.

M. LEMOIGNO lui répond que ce n'est pas de temps dont manquent les enseignants, mais de reconnaissance. Il explique que seule la recherche est prise en compte, et pas l'engagement auprès des étudiants. Il pense que le jour où l'engagement sera reconnu, les enseignants prendront le temps de s'engager.

Mme BERARD indique être favorable à cet engagement et demande s'il est prévu un chargé de mission « Evaluation ».

M. MARIN lui répond que **M. CASTELLON** sera nommé à ce poste, et précise que lors de la prochaine séance les conseillers seront amenés à se prononcer sur les responsables/chargés de mission permanente, et les chargés de missions transversales.

Pour **Mme NYSSSEN**, il est important de reconnaître l'engagement. Elle ajoute que cela ne signifie pas faire obligatoirement de la nouveauté ; cela peut correspondre aussi à la continuité d'une action déjà engagée.

Mme WISNIEWSKI s'interroge sur les étudiants en L3 : a-t-on un retour du devenir de ces derniers ? Sait-on pourquoi ils arrêtent leurs études au bout de leur 3ème année de licence ? quel pourcentage va en master ?

M. LEMOIGNO lui explique qu'une enquête est réalisée auprès de ces étudiants. Il est noté que le taux de chômage est plus important pour eux que pour les étudiants qui ont validé un master. Il ajoute qu'il y a plusieurs raisons au fait qu'ils arrêtent leurs études au niveau du diplôme de licence : soit ils n'ont pas les capacités d'aller en master - il rappelle qu'il existe une sélection pour entrer en M1 -, soit il s'agit d'un choix personnel.

M. BOUBY regrette que les étudiants, notamment depuis la mise en place du nouveau baccalauréat, n'aient plus les bases nécessaires pour poursuivre en master.

M. MARIN trouve la question relative au pourcentage d'étudiants qui se rendent, ou pas, en master très intéressante. Il pense qu'un bilan pourrait être réalisé sur ce point.

M. GUILLET constate qu'un travail est à faire post L3 pour éviter de laisser des étudiants en difficulté sur le bord de la route.

M. LEMOIGNO confirme et ajoute qu'il est important de renvoyer ce type d'étudiant vers les L3 pro.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. MARIN** propose à l'assemblée de passer au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la nomination de **M. LEMOIGNO** en tant que Directeur-Adjoint Pratiques pédagogiques.

RESULTAT DU VOTE



Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 33
Membre n'ayant pas pris part au vote : 1
Suffrages valablement exprimés : 33

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 2

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la nomination de M. LEMOIGNO en tant que Directeur-Adjoint Pratiques pédagogiques.

p.7

c Directrice-Adjointe des Études : Mme HURTREZ-BOUSSES

Mme HURTREZ-BOUSSES informe l'auditoire de ses missions en tant que Directrice-Adjointe des Études (annexe 3).

Mme FERNANDEZ s'interroge sur l'identité de la personne qui prendra en charge le suivi des CPGE et CPES.

Mme HURTREZ-BOUSSES indique que cette mission concerne la formation initiale, elle se chargera donc de la coordination entre la Faculté des Sciences et les lycées. Elle rappelle que des enseignants-chercheurs participent depuis de nombreuses années aux conseils de classe des lycées, il n'est pas question d'arrêter ce fonctionnement.

Mme BERARD demande s'il est prévu un chargé de mission « Apprentissage ».

Mme HURTREZ-BOUSSES lui répond qu'elle assurera cette mission en collaboration avec **Mme TOURNIER**, Directrice adjointe Finances et Moyens.

M. LEREDDE rappelle qu'il est important de préparer le LMD6 en amont, et de ne pas faire les choses dans urgence. Il pense que l'apprentissage doit être réfléchi en terme de pédagogie, et non de moyens financiers.

Mme HURTREZ-BOUSSES indique qu'elle se chargera de travailler sur le LMD6, mais elle rappelle qu'avant cela, un travail est à effectuer sur les ajustements du LMD5.

Concernant l'apprentissage, **Mme HURTREZ-BOUSSES** entend le message de **M. LEREDDE** et le rassure en précisant que le volet pédagogie de l'apprentissage est inclus dans la direction des études, et non dans celle des finances. Elle ajoute que les aspects administratifs et financiers de l'apprentissage sont complexes et importants, mais ce n'est pas une raison pour ne pas le développer.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. MARIN** propose à l'assemblée de passer au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la nomination de **Mme HURTREZ-BOUSSES** en tant que Directrice-Adjointe des Études.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 33
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 33

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 2

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la nomination de Mme HURTREZ-BOUSSES en tant que Directrice-Adjointe des Études.



d Directrice-Adjointe Finances et Moyens : Mme LEFEBVRE-TOURNIER

M. MARIN excuse **Mme LEFEBVRE-TOURNIER** qui n'a pu se joindre au Conseil ce jour. Il indique qu'elle lui a demandé de bien vouloir la représenter.

M. MARIN présente **Mme LEFEBVRE-TOURNIER** ainsi que ses missions (annexe 4).

Mme FERNANDEZ précise que cette année, **Mme LEFEBVRE-TOURNIER**, et son service, ont travaillé sur la taxe d'apprentissage en lien avec les Directeurs de département et les responsables de formation, afin que toutes les dotations fournies par les entreprises puissent être fléchées.

Mme BERARD demande si l'atterrissage financier sera présenté et discuté en Conseil lors de la séance de juillet.

M. MARIN confirme, il sera bien présenté et discuté en séance de juillet.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la nomination de **Mme LEFEBVRE-TOURNIER** en tant que Directrice-Adjointe Finances et Moyens.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 33

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 33

Pour : 31

Contre : 1

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la nomination de Mme LEFEBVRE-TOURNIER en tant que Directrice-Adjointe Finances et Moyens.

e Directeur-Adjoint Formation Permanente et Continue : M. FILHOL

M. FILHOL se présente et explique ses nouvelles missions au sein de la Direction (Annexe 5).

Pour **M. BOUBY**, le problème de la formation continue est qu'elle octroie des compétences à des employés sur des temps extrêmement réduits. Il constate qu'elle s'appuie actuellement sur des diplômes universitaires qui ne devraient pas relever des universités, car seule la formation continue initiale doit être portée par les universités.

M. FILHOL explique que les industriels demandent des formations rapides. Aussi, la Faculté doit faire au mieux avec les formats qu'on lui impose.

M. BOUBY constate que la formation continue a perdu son but premier, et qu'elle prend les forces de la formation initiale.

M. FILHOL lui répond en citant en exemple la Faculté de Médecine de Montpellier ; elle propose un grand nombre de DU, et grâce à cela est bien plus riche que la Faculté des Sciences.

M. GUILLET rappelle que la Faculté des Sciences a construit le LMD5 sur - entre autres - la base de son potentiel enseignant. Pour lui, il ne faut pas se comparer à la Faculté de Médecine, mais plutôt aux composantes telles que Polytech et l'IAE qui disposent du même fonctionnement que celui de la Faculté des Sciences.



M. FILHOL rassure l'assemblée, le but n'est pas d'ouvrir plus de formations continues, mais plutôt de simplifier les processus pour ceux qui souhaitent en proposer. Il rappelle que la formation continue peut apporter certes des ressources, mais également des retours intéressants.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. MARIN** propose à l'assemblée de passer au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la nomination de **M. FILHOL** en tant que Directeur-Adjoint Formation Permanente et Continue.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 33

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 33

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 7

*Le Conseil donne un avis **FAVORABLE** à la nomination de M. FILHOL en tant que Directeur-Adjoint Formation Permanente et Continue.*

M. BOUBY ayant un impératif quitte la séance, et salue l'assemblée en précisant que cette séance était pour lui la dernière ; il part à la retraite.

M. MARIN salue **M. BOUBY** et le remercie pour ses présences et sa participation toujours active au sein de ce Conseil.

f Directeur-Adjoint Politique Scientifique et Immobilière et Pilotage : M. HERZLICH

M. HERZLICH informe l'auditoire de ses missions en tant que Directeur-Adjoint Politique Scientifique et Immobilière et Pilotage (annexe 6).

Mme BERARD note que cette direction administrative est assez hétéroclite, et qu'un gros travail attend **M. HERZLICH**.

M. HERZLICH lui répond qu'il sera, à cet effet, accompagné de plusieurs chargé.e.s de mission :

- Pour la Recherche : **Mme MARTINEZ** et **Mme PERRIN**,

- Pour les Systèmes d'Information : **Mme LEBRANCHU**, **M. PUECH** et **M. VIRAZEL**.

M. HERZLICH ajoute que l'équipe, comme pour les autres directions administratives, sera certainement amenée à s'étoffer avec le temps.

M. GUILLET constate que la plupart des systèmes d'information évoluent dans le cadre de la sécurité juridique, mais qu'ils ne prennent pas en compte la facilité d'utilisation à l'intention des personnels et des usagers, ni l'ergonomie des outils.

M. HERZLICH lui répond qu'il y a une réelle volonté de la part de la Direction de mettre en phase des moyens humains avec des compétences informatiques, pour permettre de développer des outils qui faciliteront la vie des utilisateurs, mais qui répondront également aux besoins spécifiques de la composante.

Mme LUMBRERAS souhaite alerter sur des problèmes de maltraitance et de harcèlement exercés par des Directeurs de thèse auprès d'étudiantes.



M. MARIN explique que la Faculté des Sciences n'est pas partie prenante dans la formation doctorale. Toutefois, en qualité de Directeur de la Faculté des Sciences, il peut bien sûr faire écho de cette alerte auprès du Directeur de l'Ecole Doctorale concernée.

Mme CERDAN ajoute qu'il est effectivement important d'informer les Directeurs des Ecoles Doctorales afin qu'ils puissent intervenir et prévenir.

M. MARIN ajoute qu'au niveau l'Etablissement, **Mme FICHARD-CARROLL** assure une permanence dédiée, et peut diriger ces jeunes filles vers les services de la médecine préventive.

Mme LUMBRERAS signale que très souvent les personnes en difficulté ne savent pas à qui s'adresser. Elle pense important de mettre en place une communication sur les risques existants, et une information sur les services à contacter en cas de harcèlement ou de maltraitance.

M. DIEZ informe qu'en CHSCT, **Mme FICHARD-CARROLL** a présenté une procédure de signalement à suivre en cas de harcèlement, et a précisé que ces signalements seront suivis d'une action d'enquête. Il ajoute que les doctorants-es ont accès à cette procédure ; elle peut se faire en ligne et de manière anonyme.

M. MARIN donne la parole à **M. KOUADRI**.

M. KOUADRI souhaite intervenir sur le volet immobilier. Il demande à **M. HERZLICH** de penser à associer, en amont, le service Logistique lors des opérations immobilières et cela afin d'éviter de créer une charge supplémentaire à son équipe, car lorsqu'elle est sollicitée c'est souvent au dernier moment.

M. HERZLICH indique que les choses ne se passent pas si facilement. Lui-même n'est pas associé à certains projets réalisés par Opération Campus, ce qui n'est pas le cas quand la DPI est en charge du dossier.

M. VINDOLET confirme les propos de **M. KOUADRI** : il est important d'associer les personnels impliqués dans les projets immobiliers.

M. HERZLICH prend note de cette remarque et fera le nécessaire dès que cela lui sera possible.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la nomination de **M. HERZLICH** en tant que Directeur-Adjoint Politique Scientifique et Immobilière et Pilotage.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 33

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 33

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 7

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la nomination de M. HERZLICH en tant que Directeur-Adjoint f Directeur-Adjoint Politique Scientifique et Immobilière et Pilotage.

- Représentant étudiant auprès la direction Tiago Camacho Henriques



M. MARIN informe l'assemblée que **M. CAMACHO-HENRIQUES** est nommé Représentant étudiant auprès de la direction. Il précise qu'il n'y aura pas de vote associé à cette nomination et qu'il prévoit de revoir les statuts de la Faculté des Sciences afin d'y intégrer la fonction de Directeur Adjoint étudiant.

M. MARIN précise que **M. CAMACHO-HENRIQUES** interviendra comme relai entre les étudiants et la direction de la Faculté (annexe 7).

M. CAMACHO-HENRIQUES explique qu'il coordonnera notamment le réseau des délégués des promotions, afin de centraliser et de fluidifier les échanges entre la direction et les étudiants.

Mme BERARD s'interroge sur la mise en place et le fonctionnement de ce réseau.

M. CAMACHO-HENRIQUES lui rappelle que les délégués existent déjà. Il fera en sorte de les rencontrer régulièrement, et de faire ensuite le lien avec la direction.

M. LEREDDE regrette que parmi les représentants étudiants élus, la diversité étudiante et disciplinaire ne soit pas représentée. Il souhaite qu'une synergie entre les associations, les directeurs de département, et la direction soit créée.

M. GUILLET s'interroge sur la capacité de la direction de s'associer avec tous les délégués : « il s'agit d'un sacré challenge ! ».

M. CAMACHO-HENRIQUES est confiant ; il fera en sorte que tout se passe bien.

M. CANADAS constate qu'il n'est pas prévu de Directeur adjoint en charge des Ressources Humaines.

M. MARIN lui répond qu'il souhaite porter lui-même cette fonction, anciennement assurée par **M. ALI**. Il ajoute qu'il souhaite être en capacité de prendre les décisions relatives aux RH conjointement avec l'ensemble des Directeurs adjoints, et avec une priorité concernant **M. ALI** qui connaît parfaitement l'ensemble des dossiers.

M. CANADAS craint que cela fasse beaucoup de missions pour **M. ALI** qui est, il le rappelle, Directeur-Adjoint Communication et Relations Internationales et Directeur du Département Scientifique Biologie, Ecologie, Evolution, Environnement, Sciences de la Terre et de l'Eau.

M. MARIN indique qu'il a besoin de **M. ALI** - qui a d'ailleurs accepté - pour porter au mieux cette mission. Il ne veut pas casser la dynamique - qui existe depuis le mandat du précédent Directeur - qui fonctionne. Concernant le Département Scientifique, **M. ALI** précise que lorsque **M. ROUSSET** a démissionné de sa fonction de Directeur, il a été la dernière personne à être sollicitée pour prendre la suite, il n'avait d'autre choix que d'accepter. Il rappelle que cette mission est ponctuelle, puisqu'elle prendra fin le 1^{er} septembre 2022.

Concernant son rôle auprès de **M. MARIN**, **M. ALI** indique qu'il dispose de l'historique des dossiers puisqu'il les suit depuis presque 5 ans. Il reconnaît cependant qu'il ne peut plus jouer ce rôle de référent à 100% comme il le faisait auparavant.

M. CANADAS, **M. GUILLET** et **M. VINDOLET** constatent qu'il n'y a pas de représentant BIATS nommés dans la direction politique. **M. GUILLET** alerte sur les risques de conflits d'intérêts.

M. MARIN explique que **M. GUEVELLOU**, Directeur administratif, **Mme VILLANUEVA-THERON** et **Mme GOUJON**, Directrices Administratives Adjointes, sont présent.e.s dans toutes les réunions de direction. Il prend cependant note de cette remarque ; une réflexion sera menée à ce sujet.



En l'absence de nouvelle remarque, **M. MARIN** propose de passer au point suivant.

3 Fonctionnement du Bureau du Conseil FdS

M. MARIN constate que le fonctionnement actuel du Bureau n'est pas satisfaisant. Très peu de conseillers y participaient et il arrivait que personne ne vienne. Il rappelle que tous les membres élus du conseil y étaient conviés, et que cette instance n'a, d'après les statuts de la FdS, aucune obligation de se réunir avant chaque Conseil.

M. MARIN note qu'il serait opportun de revoir la composition du Bureau. Pour cela, le Conseil doit se prononcer sur le profil des participants, leur nombre et le mode opératoire du Bureau.

Après discussion, le Conseil propose que le Bureau soit composé de deux membres élus du Conseil, par liste et par collège.

Les personnalités extérieures présentes indiquent ne pas souhaiter être membres du Bureau.

M. MARIN prend note de ces résolutions et demande qu'une décision sur l'identité des conseillers concernés soit prise par les listes, de manière consensuelle, d'ici la séance du Conseil du 1^{er} juin 2022. Il sera alors demandé à l'assemblée de se prononcer sur cette composition. Il rappelle que la Direction est également conviée au Bureau et qu'il est possible, selon l'ordre du jour du Conseil, que des personnes soient invitées.

M. LEREDDE rappelle que le Comité de Direction (Codir), est central à la Faculté des Sciences, et qu'il prend des décisions qui sont, par la suite, soumises au Conseil. Il pense que le Bureau peut faire le lien entre le Codir et le Conseil. Pour cela, il propose que les comptes rendus des Comités de direction soient mis à disposition du Bureau.

Cette transparence convient à **M. MARIN** qui accepte cette proposition.

Mme GOUJON, rappelle que le Comité de Direction n'est pas un organe décisionnaire : il fait des propositions au Conseil qui les valident, ou pas.

M. MARIN approuve la remarque de **Mme GOUJON** et propose de passer au point suivant.

4 Votes de conventions

M. MARIN rappelle que l'ensemble des conventions présentées ce jour sont à la disposition de l'assemblée sur le Moodle du Conseil. Il propose que le Conseil se prononce sur les conventions de partenariat de manière individuelle, puis qu'un vote global soit établi pour les mise à disposition de locaux.

Le Conseil valide la proposition de **M. MARIN**.

a- Accord de partenariat international sur la mobilité diplômante entre l'université de Sfax (Tunisie) et l'Université de Montpellier/fds

M. MARIN indique que ce renouvellement de convention a été mis en place en septembre 2018. Il précise que cette convention, portée par M. VIRAZEL, concerne les conditions de mobilité diplômante de brillants étudiants (2 à 3) issus de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Sfax (ENIS) acceptés en master EEA - Parcours « Systèmes Electroniques Intégrés et Embarqués (SEIE)».



M. MARIN note que les étudiants de l'ENIS intègrent le M2 SEIE, et à l'issue de l'obtention des 60 ECTS, se voient décerner à la fois le master EEA parcours SEIE, et le diplôme d'ingénieur de l'ENIS.

M. MARIN ajoute que cette convention est conclue pour une période de 6 ans, soit pendant toute la durée de l'accréditation du LMD5.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention de partenariat international sur la mobilité diplômante entre l'université de Sfax (Tunisie) et l'Université de Montpellier/fds.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 21

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention suscitée.

b- Convention de co accréditation - Master B2E Parcours « Darwin » et « Écosystèmes » entre L'UM/FDS et l'Institut Agro de Montpellier

M. MARIN informe que ce renouvellement de co-accréditation vise à préciser les modalités de mise en œuvre de cette co-accréditation, tant sur le plan administratif, que pédagogique et financier. Cette convention est conclue pour toute la durée de l'accréditation du LMD5.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la Convention de co accréditation - Master B2E Parcours « Darwin » et « Écosystèmes » entre L'UM/FDS et l'Institut Agro de Montpellier.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 21

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention suscitée.

c- Conventions de partenariat CPGE

M. MARIN indique que cette nouvelle version du renouvellement de la convention-type tripartite relative aux CPGE a été transmise par le Rectorat de l'Académie de Montpellier.

M. MARIN précise que cette convention se décline en deux parties :

- la convention cadre de partenariat : avec un cadrage tripartite entre le Lycée, le Rectorat et l'Université de Montpellier. Aucune modification n'a été apportée.
- l'annexe à la convention cadre de partenariat : c'est la convention d'application entre le Lycée et l'Université, représentant et agissant pour le compte de la Faculté des Sciences.



M. MARIN note que cette convention prévoit également de rapprocher l'EPL de l'UM, dans les domaines pédagogiques et de la recherche, et de faciliter les parcours de formation pour les élèves et les étudiants. Il précise que cette convention est applicable durant toute la durée du contrat pluriannuel de site, soit jusqu'au 31 août 2027.

✓ avec le lycée Joliot-Curie - Sète

M. MARIN constate que cette convention propose des formations CPGE en TSI 1 et TSI 2.

✓ avec le lycée Frédéric Bazille-Agropolis - Montpellier

M. MARIN indique que la première particularité est qu'il s'agit d'une convention quadripartite car c'est un lycée relevant du ministère de l'Agriculture ; le Directeur régional représentant ce ministère est également signataire. Il ajoute que l'autre particularité est qu'il s'agit d'une année unique de CPGE en ATS-BIO (Adaptation Technicien Supérieur Bio) car les étudiants sont recrutés avec déjà 120 ECTS (BTS/DUT ou équivalent).

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les Conventions CPGE entre :

- le lycée Joliot-Curie - Sète - et l'Université de Montpellier, Faculté des Sciences,
- le lycée Frédéric Bazille-Agropolis - Montpellier - et l'Université de Montpellier, Faculté des Sciences.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 21

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à les conventions suscitées.

d- Mise à dispositions de locaux

M. MARIN rappelle que **M. HOFFMANN** avait souhaité demandé une participation financière pour la mise à disposition des locaux FdS, aux laboratoires et aux composantes de l'UM. Il fait part de son souhait de ne plus demander cette participation.

M. GUILLET soutient cette proposition et invite l'assemblée à voter contre les mises à dispositions soumises ce jour.

M. MARIN demande cependant au Conseil de bien vouloir approuver ces conventions qui sont les dernières ; il le répète, à l'avenir la Faculté ne demandera plus de participation financière aux composantes et aux laboratoires de l'UM.

✓ Conventions de mise à disposition de locaux - Biocampus

M. MARIN note que 3 conventions de mise à disposition de locaux à Biocampus sont à la validation du Conseil :

- Le 25 février 2022, une « Formation Concepteur Biocampus Expérimentation animale » a eu lieu dans une salle de TP de la FdS. Le montant de cette MAD s'élève à 201.00 € TTC.



- Le 11 mars 2022, une demande complémentaire à la formation précédente a été faite pour une salle de travaux dirigés. Le montant est de 240.00 € TTC.

- Les 25 et 31 mai puis les 1er et 07 juin 2022, se tiendra une « Formation Chirurgie expérimentale Biocampus » dans divers locaux de la FdS. Le montant de cette location s'élève à 1 242.00 € TTC.

✓ *Convention de mise à disposition de locaux - Fondation UM*

M. MARIN informe que le 22 avril 2022 s'est tenue une « Conférence Oenofutur » dans une salle de la FdS pour un montant de 360.00 € TTC.

✓ *Convention de mise à disposition de locaux - IMAG*

M. MARIN indique que les 09 et 10 juin 2022 se tiendront les « Journées IMAG-IMT ». La location de la salle s'élève à 360.00 € TTC.

✓ *Convention de mise à disposition de locaux - Institut Régional du Travail d'Occitanie*

M. MARIN constate qu'une formation « Universitaire Économique, sociale et syndicale » a eu lieu les 29 mars et 1er avril 2022 dans les locaux de la FdS pour un montant de 510.00 € TTC.

✓ *Conventions de mise à disposition de locaux - IUT Montpellier-Sète.*

M. MARIN signale que la Faculté des Sciences a mis à disposition ses locaux :

- du 08 au 10 mars 2022 : la salle de TP acoustique a été mise à disposition pour des « Travaux pratiques analyse vibratoire et acoustique » du Département GEII Licence professionnelle OSSI pour un montant de 1206.00 € TTC.

- du 14 au 17 juin 2022 : La salle TP électrotechnique est mise à disposition pour des « Travaux pratiques fiabilité et dépannage des installations électriques » du Département GEII Licence professionnelle OSSI pour un montant de 1608.00 € TTC.

✓ *Convention de mise à disposition de locaux - Laboratoire Charles Coulomb*

M. MARIN indique qu'une salle de la FdS est mise à disposition pour le « Colloquium mensuel » des 07 et 14 avril et du 19 mai 2022. Le montant s'élève à 720.00 € TTC incluant une remise de 50%.

✓ *Conventions de mise à disposition de locaux - LUPM*

M. MARIN informe que la Faculté des Sciences a mis à disposition des salles au LUPM les :

- Le 17 décembre 2022, pour l'« Assemblée générale du LUPM », pour un montant de 240€ TTC avec une remise de 50%.

- Le 05 avril 2022, pour une « Assemblée générale du LUPM », pour un montant de 240€ TTC.

- Le 11 juillet 2022, pour l'« EAOM-Évaluation des moyens » dans une salle de cours de la FdS. Le montant de cette location de 480.00 € TTC inclue une remise de 50%.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur l'ensemble des conventions de mise à disposition de locaux entre :



- Biocampus et la Faculté des Sciences de Montpellier,
- la Fondation UM et la Faculté des Sciences de Montpellier,
- l'IMAG et la Faculté des Sciences de Montpellier,
- Institut Régional du Travail d'Occitanie et la Faculté des Sciences de Montpellier,
- l'IUT Montpellier-Sète et la Faculté des Sciences de Montpellier,
- le Laboratoire Charles Coulomb et la Faculté des Sciences de Montpellier,
- LUPM et la Faculté des Sciences de Montpellier.

p.16

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 21

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME aux conventions suscitées.

M. MARIN remercie l'assemblée pour ce vote unanime et insiste, le Conseil n'aura plus à se prononcer sur ce type de convention.

M. MARIN remercie l'auditoire puis clôt la séance à 12 heures 45.

Le Président de séance

Jean-Michel Marin

La secrétaire de séance

Sandra Gaucerand